

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires : A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Juin 1880.

Chronique générale.

Élections législatives du 6 juin.

Résultat général.

FINISTÈRE (3e circonscription de Brest). — Inscrits, 17,321; votants, 12,904. — M. Freppel, 8,778 voix (élu); M. Glazot, républicain, 4,242.

MORBIHAN (1e circonscription de Lorient). — Inscrits, 19,837; votants, 11,413. — MM. Mathieu, radical, 3,880 voix; Léonce Roy, républicain, 3,651; Journault, républicain, 2,912. — Ballottage.

RHÔNE (1e circonscription de Lyon), scrutin de ballottage. — Inscrits, 24,280; votants, 15,002. — MM. Ballue, radical, 8,280 voix (élu); Blanqui, 5,947; bulletins blancs, 765.

HAUTE-VIENNE (3e circonscription de Limoges). — Inscrits, 49,871; votants, 9,804. — M. Pénicaud, républicain, maire de Limoges, 9,346 voix (élu), sans concurrent.

HAUTE-VIENNE (arrondissement de Rochechouart). — Inscrits, 43,387; votants, 7,178. — M. le docteur Pouliot, républicain, 6,563 voix (élu), sans concurrent.

M. Freppel, évêque d'Angers, a donc été élu député, dans la troisième circonscription de Brest, par 8,778 voix contre 4,242 données à son concurrent, M. Glazot, grand manufacturier, et républicain se rattachant, dit le Journal des Débats, à la fraction la plus modérée de la gauche.

C'est là un succès incontestable, éclatant, pour les catholiques bretons qui ont tenu à protester contre la politique anti-religieuse du gouvernement de la République française. On sait, du reste, que la candidature de M. Freppel n'avait pas d'autre caractère. Malgré tout ce qu'on a pu dire et tout ce

qu'on a pu faire, les électeurs de la 3e circonscription de Brest ont tenu bon, et ils viennent de donner aux conservateurs de France un exemple que ces derniers devraient bien mettre à profit au moment des prochaines élections.

\*\*\*

Quatre ou cinq rapports budgétaires seulement ont été déposés sur le bureau de la Chambre; les autres sont encore à l'étude et ne pourront vraisemblablement être distribués que dans les derniers jours du mois courant, c'est-à-dire quinze jours environ avant l'ouverture des vacances législatives. Cependant, sur la demande du gouvernement, le commencement de la discussion du budget a été fixé au 17 juin. On discutera le budget de la guerre, puis celui de la Légion d'Honneur, puis celui de l'agriculture et du commerce, puis les autres, au fur et à mesure que les dépôts de rapports seront opérés.

Ainsi le budget général sera examiné lambeau par lambeau, sans ordre rationnel, sans vues d'ensemble. Point de discussion générale possible, car nous n'osons croire, à l'instar du Journal des Débats, que cette discussion soit destinée à clore l'examen du budget.

Quelle importance pratique pourrait-elle avoir, après que tous les votes auraient été acquis?

Autrefois, la discussion du budget donnait lieu à de grands et mémorables débats. Aujourd'hui, sous la République, « les affaires, au lieu d'être largement débattues à la tribune, sont, de l'aveu même d'une feuille de gauche, traitées in petto dans une sorte d'arrière-Chambre » qui s'appelle la commission du budget.

La commission du budget dispose à son gré des ressources de la France et ne laisse pas même au Parlement un droit sérieux de contrôle. Six mois ne lui ont pas suffi pour terminer son œuvre préparatoire, mais la Chambre et le Sénat devront se contenter de quelques jours pour examiner, pour critiquer cette œuvre. En vérité, le Journal des

Débats a raison lorsqu'il reproche à la commission d'empêcher non-seulement sur le pouvoir exécutif, mais encore sur le pouvoir législatif « dont elle fait tout le travail, au lieu de se borner à le préparer ». Seulement, la feuille opportuniste semble avoir oublié que cette sorte de dictature budgétaire a été créée par son seigneur, M. Gambetta.

Les plus habiles courtisans ont parfois de ces oublis.

\*\*\*

L'opinion publique s'est émue du silence gardé par le Sénat dans la grave question des décrets du 29 mars. On s'étonnait, non sans raison, que la majorité qui a repoussé l'article 7 ne relevât point, non pas seulement dans l'intérêt général, mais dans l'intérêt de sa propre dignité, l'audacieux défi que lui jetaient M. Ferry et le gouvernement dans leurs décrets de proscription.

Le silence était, paraît-il, commandé par la tactique parlementaire, tactique un peu bien savante, à notre avis, et peu compréhensible pour le public. Il y a des occasions où la meilleure tactique est la promptitude et l'énergie, et nous persistons à croire que le Sénat se trouvait en présence d'une occasion de ce genre.

On nous affirme aujourd'hui que la Chambre haute va sortir de ce long silence, et qu'à propos de l'urgence pour l'examen des pétitions catholiques, dont le rapport sommaire sera déposé mardi par M. Demôle, la droite provoquera un débat sérieux sur les décrets du 29 mars.

Nous ajouterons quelques détails sur lesquels cependant nous ferons nos réserves. Suivant un on dit, MM. Bocher et d'Audiffret-Pasquier auraient manifesté l'intention d'ouvrir la discussion. Aussitôt deux membres de l'ancien centre gauche dissident, de ceux qui se sont ralliés à la candidature Léon Say, auraient été trouver M. Bocher et l'auraient vivement pressé de ne point soulever la question des décrets, lui affirmant que le gouvernement était dans les dispositions les plus conciliantes vis-à-vis des congrégations, à l'exception des Jésuites.

L'honorable M. Bocher aurait répondu que « le langage du cabinet et de ses organes ne lui permettait malheureusement pas de croire aux bonnes intentions du gouvernement, et qu'il était fermement résolu à soulever le débat et à le pousser à fond. »

Nous avons été obligé de faire nos réserves, le propos que nous venons de relater n'ayant pas été tenu devant nous. Mais la source de nos renseignements nous paraît digne de foi.

Et d'ailleurs, il ne faut pas oublier que nous approchons du 29 juin, et que conséquemment l'urgence du débat en question ne saurait faire doute pour aucun sénateur soucieux de la liberté et de la dignité de la Chambre dont il fait partie.

\*\*\*

La mort de l'Impératrice de Russie peut amener des complications plus grandes qu'on ne pense, et peut-être un changement dans les rapports politiques des États européens.

Il est évident, en effet, que l'Impératrice, qui a été très-aimée par l'Empereur, était la seule cause du statu quo de la politique russe. Aujourd'hui Alexandre, livré à l'influence de la princesse Dolgorouki, n'aura pas les mêmes raisons de se montrer aussi conciliant envers les révolutionnaires russes.

Et, du reste, qui peut dire que la princesse ne voudra pas être épousée? Dans ce cas, il n'est douteux pour aucun de ceux qui connaissent les sentiments aristocratiques de la nation russe, que le czar serait forcé de donner sa démission, et de céder le trône au czarewitch. Or, les sentiments profondément français de ce dernier ne sont un mystère pour personne, et l'influence allemande courrait grand risque de disparaître avec l'empereur Alexandre.

C'est là, du reste, une question d'un grand intérêt politique.

\*\*\*

Nous apprenons qu'à partir du mois de septembre les Dominicains d'Arcueil deviennent de simples prêtres séculiers, sous l'au-

30 FLEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41e

(Suite.)

Les musiciens firent semblant d'accorder leurs instruments, et ils accompagnèrent l'almée, qui chanta, d'une voix sauvage, aux accents pourtant harmonieux, ces strophes :

EL-MÉRAÏM enlève sa fiancée.

Aahô, Tétaï ! brûle et dévore l'espace, Transporte-nous à l'oasis du Gennat-Adu (1), où croissent le laurier-rose et les blonds orangers.

Bondis ma noble cavale, Effleure l'herbe des plaines, Franchis les ravins, Fais voler les sables du désert, Et du roc de granit, jaillir l'étincelle d'or.

EL-MÉRAÏM enlève sa fiancée.

Aahô, Tétaï ! brûle et dévore l'espace, Transporte-nous à l'oasis du Gennat-Adu, où croissent le laurier-rose et les blonds orangers.

Les cavaliers de la plaine et mes frères de la montagne mont vu passer, Ils m'ont offert des trésors de sultans, Des coursiers numides, Des armes étincelantes, Mais j'ai poursuivi ma course rapide, J'ai tout dédaigné pour ma bien-aimée, dont les yeux rayonnent comme le diamant noir.

EL-MÉRAÏM enlève sa fiancée.

Aahô, Tétaï, brûle et dévore l'espace, (1) Jardin de l'Eden.

Transporte-nous à l'oasis du Gennat-Adu, où croissent le laurier-rose et les blonds orangers. Elle est belle comme Dzohara (1) ma bien-aimée. Le rose du corail de La Calle s'est posée sur ses lèvres, Sa peau égale en blancheur celle de l'amandier, L'écheveau de soie est moins fin que sa chevelure, sombre comme une nuit sans étoiles, brillante comme le fruit du mûrier sauvage.

EL-MÉRAÏM enlève sa fiancée.

Aahô, Tétaï ! brûle et dévore l'espace, Transporte-nous à l'oasis du Gennat-Adu, où croissent le laurier-rose et les blonds orangers. Ma bien-aimée est une des heures promises au Moslem (2). Son corps a l'ondulation voluptueuse du peuplier que le vent incline sur les coteaux de Koléa (3). Ses narines, le frémissent des ondes que l'aile de l'oiseau carresse dans son vol. Sa poitrine se gonfle et se soulève doucement comme la vague de la bleue (4) par un temps serein, Son souffle est celui d'un enfant à la mamelle, Et la nacre resplendit dans le pourpre de son sourire.

EL-MÉRAÏM enlève sa fiancée.

Aahô, Tétaï ! brûle et dévore l'espace, Transporte-nous à l'oasis du Gennat-Adu, où croissent le laurier-rose et les blonds orangers. M'enlaçant de l'anneau d'ivoire de ses beaux bras, que l'on dirait pétris dans l'écume de la mer un jour d'orage, ma bien-aimée semble une liane parfumée, enroulant de ses colliers flexibles le superbe palmiste. Biche peureuse, fascinée par les effluves puissantes du lion, elle tremble sous mon regard. Mais n'aies pas peur, ma douce palombe (5), El-Méraïm ne sera ni ton maître, ni ton sidi, il sera ton esclave.

(1) Vénus arabe. — (2) Ville d'Afrique. — (3) Vrai croyant. — (4) Méditerranée. — (5) Pigeon ramier.

Sois son bonheur, il est ta force. Je l'aime, ô ma fiancée ! Nous avons échangé nos amours, Je t'ai donné le khrokhral d'or, Désormais nous habiterons la même tente, Nous partagerons la même couche, Et nous prions Allah de nous accorder des jours longs comme des années, des années de la durée des siècles, et au bord du Causer (1), dans l'Alcon (2), les siècles d'une éternité !!!

Couverte de braves et largement rétribuée par Mohamed, l'almée se retira.

Les Européens félicitèrent Néréisse, mais avec trop d'affection pour que leurs félicitations fussent sincères.

Cette poésie arabe, si vive, si imagée, leur paraissait absurde, ainsi que l'hymne de louanges à la beauté de Néréisse. Cependant, au fond, l'énumération détaillée de cette beauté était exacte; Henry Kinstone et sir James, qui pouvaient en parler sciemment, l'assurèrent à ces messieurs, lesquels se seraient rangés volontiers du côté des Européennes, par esprit de parti.

Lorsque les almées danseuses entrèrent dans le cercle, nos dames, se consultant, nous firent nous éloigner avec elles. Leurs danses n'étaient point convenables; nous ne vîmes rien du spectacle, mais nous entendîmes de loin les chaleureux sgarits (bravos) et les cris de vive El-Kerimlé... les très-généreux Meckeleck.

(1) Fleuve du Paradis. — (2) Septième ciel.

Les jours suivants, les fêtes furent closes par une chasse au bois de Mezafran. Le major russe tua une panthère, le colonel une lionne et ses lionceaux, et, chargés de leurs dépouilles, nous reprîmes la route d'Alger.

Le retour fut moins gai que le départ. Henry Kinstone était toujours de mauvaise humeur. Néréisse sombre. Lui ayant dit : « que je reviendrais avec plaisir à ses noces avec El-Méraïm, » elle me répondit sèchement « de faire mon deuil de ce plaisir-là, car elle ne l'épouserait jamais et que je lui serais agréable de ne plus l'entretenir d'El-Méraïm. »

Je me le tins pour dit, quoique je ne devinasse pas ce que cela signifiait.

XXI

Après le mariage de Toumy, je ne trouvai plus Néréisse la même; elle était follement gaie ou très-triste. La gaieté était de son âge, et j'attribuai ses tristesses aux soucis de son père, dont le mécontentement contre le gouvernement croissait. On ne lui rendait pas justice; on ne faisait aucun droit à ses réclamations.

J'étais loin de la vérité. Chérie (la perruche) me la fit découvrir d'une assez singulière manière.

Camille complète; pendant que la belle Arabe serait au bazar avec Kadji, d'enlever Saïda et

torité de l'ordinaire M<sup>r</sup> le cardinal archevêque de Paris.

Le collège des Pères de Jésus de la rue des Postes sera réorganisé dans des conditions analogues.

D'autre part, nous croyons savoir que les Pères de la Compagnie de Jésus et la plupart des congrégations similaires, Oblats, Maristes, Rédemptoristes, etc., non autorisées, fusionneront avec la congrégation des Lazaristes, qui est autorisée.

— Le rapport de la commission d'initiative relatif à la proposition de M. Sée sur la capacité civile de la femme conclut à la prise en considération.

— On annonce que le ministre de la guerre se dispose à sévir contre les officiers généraux en service de commandement qui, au mépris de sa récente circulaire, auraient assisté en uniforme aux processions de la Fête-Dieu.

— A la direction des cultes, on annonce que l'archevêque de Reims, M<sup>r</sup> Langénieux, serait désigné dès maintenant par le gouvernement pour hériter du chapeau de cardinal de M<sup>r</sup> Pie, récemment décédé.

— Les radicaux montent, en ce moment, à leur ami Gambetta, une scie qui a, paraît-il, le privilège de l'agacer singulièrement.

Chaque jour, dans les couloirs, on annonce qu'un député va demander la mise à l'ordre du jour du rapport sur les comptes de 1870; puis l'on demande à M. Gambetta s'il est vrai qu'il ait l'intention, à cette occasion, de quitter un instant le fauteuil de la présidence et de prendre part au débat.

Nous croyons bien que, ce jour-là, M. Gambetta laissera le fauteuil à un vice-président; mais ce sera pour aller fumer quelques-uns des cigares exquis de 1870 sous les ombrages de son château de Ville-d'Avray.

#### LA FÊTE NATIONALE.

Il paraît décidément que c'est le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, qui sera choisi pour fête nationale. Une feuille parisienne dévouée à la République, le *Grand Journal*, dit que le gouvernement commettrait une faute impardonnable en s'arrêtant à cette date qui n'évoque que de douloureux souvenirs. Nous extrayons les passages suivants de l'article de notre confrère :

« On assure que le gouvernement a fixé au 14 juillet la solennité de la distribution des drapeaux, faisant ainsi de cette date et de ce souvenir la fête nationale de la République française.

« Nous avons peine à croire que cette décision soit irrévocable, et nous voulons espérer que le ministère comprendra combien il importe de ne pas froisser une partie de l'opinion publique par une évocation douloureuse des scènes sanglantes auxquelles cette journée a donné lieu.

« Oui, la prise de la Bastille a été le premier acte de la Révolution, oui, cette date

tristement célèbre a inauguré la politique de désordre, de violence et de cruauté qui a marqué la première République d'un stigmate ineffaçable, dont on retrouve encore l'empreinte au front de la troisième. Des deux côtés des murailles de la vieille forteresse, c'étaient des Français qui combattaient, les uns au nom du devoir militaire, les autres au nom des revendications populaires, au cri de vive la liberté !....

« La fête nationale ! Mais quelle date pouvait être plus belle, quel anniversaire plus radieux, quel souvenir plus reconfortant que la date, l'anniversaire, le souvenir du 20 juin, de l'ouverture de l'Exposition universelle, de l'ère du relèvement de la patrie ?

« Au lendemain de nos désastres, alors qu'elle ne comptait plus au rang des grandes nations, et que les peuples ne jetaient sur elle que des regards de dédain ou de pitié, ayant à panser ses blessures de la guerre étrangère et de la guerre civile, lorsqu'on croyait son génie voilé pour toujours, son trésor appauvri par le paiement de l'énorme rançon que lui avait imposée les vainqueurs, la grande calomnie se relève de ses ruines, plus forte, plus fière, plus glorieuse que jamais, elle convie l'univers à la fête de l'humanité, elle tient les assises du travail, et fait éclater de nouveau sa supériorité dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie.

« C'est sa revanche à elle, revanche pacifique et que lui eussent enviée Athènes et Rome, c'est sa réponse à la devise brutale du Teuton : La force prime le droit.

« La pas un souvenir irritant; rien que de consolantes pensées, de rassurantes promesses, et ce n'est pas cette date qu'on choisit.

« Cette faute serait impardonnable, le gouvernement à le devoir de ne pas l'oublier. »

### Chronique militaire.

#### DEPART DES CUIRASSIERS D'ANGERS ET DE NIORT.

Le 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, en garnison à Angers, a reçu son ordre de départ pour le 20 juin prochain. On sait que ce régiment se rend à Lyon.

Le départ de Niort, pour Lyon, du 9<sup>e</sup> cuirassiers, est également fixé aux 20 et 22 juin prochain.

La démission de M. le général Aymard, gouverneur de Paris, est un fait accompli. Le général a, dit-on, fait hier matin ses adieux aux officiers de sa maison militaire. Il sera probablement remplacé par M. le général Clinchant.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu, trop tard pour les publier dans notre dernier numéro, les obser-

vations suivantes, suggérées à l'un de nos lecteurs par les réformes du Bureau de bienfaisance :

#### Monsieur le Rédacteur,

« Selon le rapport du 21 mai, à partir du 4<sup>e</sup> juillet, le service du Bureau sera confié à l'avenir à des personnes laïques et sera certainement plus économique parce que le personnel sera moins nombreux. »

« Mais le rapport n'entre dans aucun détail, et j'ai dû, pour me renseigner, interroger les uns et les autres.

« D'après mes renseignements, les chiffres, que l'on ne donne pas, seraient ceux-ci :

« A M<sup>me</sup> Blanchet, il serait alloué une somme de 3,000 fr. Elle aura pour mission de prendre soin du linge et de faire, au besoin, des visites chez les indigents (sic).

« M<sup>me</sup> Blanchet, au nombre de deux, recevraient des indemnités pour les travaux qu'elles feraient au Bureau.

« Or, si ces données sont exactes, le raisonnement est spécieux.

« Six Sœurs étaient chargées du Bureau. Toutes soignaient et raccommodaient le linge. L'une d'elles était préposée spécialement à la pharmacie; cinq visitaient les pauvres des quatre paroisses de la ville.

« Chacune recevait la somme annuelle de 350 fr., soit au total 2,400 fr.

« Donc, différence au préjudice des pauvres, 900 fr.

« Ne sont pas compris encore les indemnités que recevraient M<sup>me</sup> Blanchet, en raison des travaux qu'elles exécuteraient.

« Le Bureau ne gagnerait donc pas au change, comme le dit M. le rapporteur, et quelques explications pour fixer le public ne peuvent manquer d'être fournies par l'Administration.

« Agréez, etc.

UN DE VOS LECTEURS.

### Conseil municipal de Saumur.

Séance du 21 mai 1880.

#### Hospices. — Réorganisation des services militaires.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, en date du 12 mai, invitant le Conseil municipal à donner son avis sur les projets de construction destinés à améliorer les services militaires de l'Hospice de Saumur; élaborés par une commission d'études nommée à cet effet.

Trois projets ont été examinés par cette commission :

Le projet n<sup>o</sup> 1, le plus complet, et qui assurerait une installation remarquable pour les services hospitaliers, civil et militaire, a été rejeté par la commission d'études, le montant de la dépense, 165,967 fr. 69, lui ayant paru trop élevé et peu en rapport, vu le peu de résultats à obtenir.

Le projet n<sup>o</sup> 2, présenté par M. le commandant du Génie, membre de la commission d'études, réduirait la dépense à 35,000 fr.; il a été rejeté par les membres civils de la commission qui déclarent que, si ce projet était adopté, les bâtiments actuellement existant seraient masqués par la construction nouvelle et privés d'air et de lumière.

Un troisième projet a été proposé, à titre de projet de conciliation, par M. Guérin, représentant, au sein de la commission d'études, la commission ordinaire des Hospices. Ce projet consiste à construire une aile, en retour sur la ruelle des Boires, sur des terrains appartenant à l'Hospice. Les frais de construction de ces bâtiments seraient payés par l'Etat, et ces bâtiments seraient entièrement et sans aucune réserve, même si l'Etat abandonnait les

salles militaires, la propriété absolue et exclusive de l'Hospice.

Le montant de la dépense à effectuer, d'après les devis de M. Roffay, architecte de l'Hospice, pour réaliser ce projet n<sup>o</sup> 3, s'élève à la somme de 88,163 fr. 46; à quoi il convient d'ajouter, pour représenter la dépense incombant à l'Etat, la somme de 13,000 fr., montant des améliorations à réaliser dans l'installation militaire actuelle.

Les membres de la commission d'études ont, à l'unanimité, exprimé l'avis que le troisième projet donne entièrement satisfaction au desiderata dont la réalisation leur paraît indispensable; mais la dépense, imposée par ce projet, paraissant de nature à apporter un très-sérieux obstacle à l'adoption par le gouvernement, les membres n<sup>o</sup> 2, tout en exprimant leur préférence pour le projet n<sup>o</sup> 3.

La commission administrative des Hospices s'est prononcée, à l'unanimité, pour l'adoption du projet n<sup>o</sup> 3, et a déclaré s'opposer énergiquement au projet n<sup>o</sup> 2. M. le Maire pense que le Conseil municipal, en l'avis de la commission des Hospices et qu'il se prononcera comme elle pour le projet n<sup>o</sup> 3.

M. Bodin demande si la commission d'études a examiné s'il ne serait pas possible de construire les bâtiments reconnus indispensables pour assurer une installation satisfaisante au service hospitalier militaire, au lieu et place des vieilles maisons adossées à l'Hospice rue Saint-Lazare et rue de l'Hôtel-Dieu.

Au cas où cet emplacement serait suffisant, l'honorable membre estime que la Ville et la commission des Hospices devraient saisir l'occasion qui leur présente pour abattre ces vieilles maisons et élever la rue Saint-Lazare et les abords de l'Hospice de ce côté.

La Ville et la commission des Hospices pourraient prendre à leur charge la dépense que nécessiterait l'acquisition de ces immeubles.

M. le Maire répond que la commission d'études n'a pas examiné l'emplacement indiqué par M. Bodin, le délégué des Hospices, M. Guérin, ayant déclaré avec insistance que la commission des Hospices n'entendait en aucun cas participer à la dépense. La commission d'études n'a examiné que les emplacements libres de constructions permettant d'édifier au meilleur marché possible. Les Hospices n'ont, du reste, pas de fonds disponibles en ce moment.

Le projet n<sup>o</sup> 3, adopté par la commission des Hospices et reconnu suffisant par les membres militaires de la commission d'études, lui semble le seul capable de retenir l'attention du Conseil municipal. Toutefois il pense qu'il y a lieu d'examiner si l'emplacement indiqué par M. Bodin est suffisant pour l'édification des bâtiments projetés, et il invite le Conseil, avant d'émettre l'avis qui lui est demandé, à nommer une commission spéciale qui sera chargée d'examiner les trois projets déjà discutés et de décider s'il est possible d'édifier le bâtiment projeté sur l'emplacement occupé par les vieilles maisons visées par M. Bodin. Le Conseil ne donnerait son avis qu'après avoir entendu le rapport de cette commission spéciale.

Le Conseil, adoptant ces conclusions, nomme, pour composer cette commission, MM. Bodin, Neveu, Poitvin, Terrien et Coulon.

#### Classement du chemin de Saumur à Fontevault.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet invitant le Conseil municipal de Saumur à émettre son avis sur un projet de classement d'un chemin de Saumur à Fontevault. Ce chemin est celui dit des Plateaux; il établirait une communication entre Saumur et Fontevault en passant par le Petit-Puy, la Bienboire, le Moulin de la Répinière et Mestrée.

Le rapport de M. l'Agent-Voyer cantonal, concluant au classement d'intérêt commun de cette voie de communication, donne pour raison de son adoption que les voies de communication qui arrivent à Saumur sont submergées aux époques d'inondation.

Par sa délibération du 18 octobre 1872, le Conseil municipal de Saumur a demandé le classement du chemin vicinal de Saumur à Fontevault par Aunis, Fourneux, Champigny et le Poiveau-de-

Thalée pour les promener dans la ville, qu'elles ne connaissent pas; jamais Néréisse ne les laissait sortir à Alger. Le plan me fut soumis, il me sourit et nous roulâmes train-poste en calèche au faubourg Mustapha.

Pour ne point éveiller de méfiance, Camille m'envoya seule au logement des femmes et nous attendit dans la voiture.

Saïda et Thalée étaient avec Yone.

— On vous demande à l'hôtel Céméran, leur dis-je.

— La maîtresse les demande? dit Yone.

J'étais la question.

— On les demande, affirmai-je.

Saïda et Thalée regardèrent Yone, Yone me regarda, et je les regardai.

L'éloquence était hors de propos, je l'économisai. L'indécision eût tout gâté, je m'en privai. J'allai les Mauresques vers l'escalier, que nous dégringolâmes, fallait voir; et nous nous mîmes à courir sans faire la sottise de la femme de Loth.

Camille trépanait d'impatience.

— Linette, avons-nous réussi? s'écria-t-elle.

— Vital! notre conspiration éclate, dis-je.

Nous nous précipitâmes en voiture... et fouette cocher.

A l'hôtel, nous jouâmes une comédie. — Où était Néréisse? qu'était-elle devenue? Nous la cherchions, nous la réclamions au vide et au néant,

et c'étaient des embarras, un tapage, des tintements de sonnettes incroyables. La leçon était faite aux domestiques. Ils furetaient dans les trous à souris, et s'arrachaient les cheveux de désespoir de ne pas la découvrir.

Une camériste, la larme à l'œil, accourut nous dire : Cette demoiselle vient de quitter la baronne, mais elle ne doit pas rentrer de sitôt chez elle, et prie ces dames de garder ces jeunes filles que l'on viendra reprendre ce soir.

— Je vous garde alors, dit Camille aux pauvres Mauresques étourdis de ce qui leur arrivait; et puisque nous avons carte blanche, nous allons nous amuser.

— Que l'épée de Damoclès, suspendue au-dessus de nos têtes, nous soit légère dans sa chute, ajoutai-je.

Saïda et Thalée n'avaient ni voile ni haïck, ce qui ne nous empêcha pas de les promener, de visiter les magasins des beaux quartiers, et de les conduire à la musique, au jardin public, où leur beauté et leur étrange mise fit fureur. Nous nous pavâmes, bien fières de notre exploit dont nous nous vantions à nos connaissances. Le bel Henry Kinstone le trouva délicieux comme la fée aux cheveux d'or qui l'avait comploté. Sir James ne nous dit pas ce qu'il en pensait, mais il nous demanda comment Néréisse le prendrait.

— On punit les conspirateurs de mort; l'exil,

l'échafaud, la corde nous attendent pour le moins, répondit Camille. Déjà il me semble sentir la pointe de son poignard dans le dos, et les premières atteintes des flammes du bouquet de feu d'artifice que va nous lancer ses yeux; nous serons incendiées, c'est sûr.

— Opposez bouquet à bouquet, dit Henry Kinstone, en lui donnant une fleur d'héliotrope et une branche de fougère.

— Un seau d'eau froide aurait plus de vertu; enfin n'importe, ramenons-lui ses Mauresques. Messieurs, si nous en sommes quittes pour la perte d'un œil, jugez-nous quittes à bon marché, dit-elle.

Nous remontâmes en voiture, et nous reprîmes le chemin du faubourg Mustapha. Camille était silencieuse. Je lui parlai; elle me répondit laconiquement, avec contrainte; évidemment elle était inquiète.

Saïda, Thalée et moi nous descendîmes de la calèche, Camille referma la portière.

— Décidément, dit-elle, une tête est un holocauste convenable pour l'expiation de notre crime; j'ai tiré à la courte paille; elle l'est échue. Si Néréisse te poignarde ou te croque, je ferai dire des messes pour le repos de tes âmes; mais, avec ton imagination, tu te sauveras du trépas. Prouve-moi que les autres sont des lanternes, et que Dieu te garde, amour de son cœur! Sur ce, Marc, touchez

à l'hôtel.

La voiture exécuta un demi-tour et mademoiselle Camille déta. Belle leçon pour les conspirateurs secondaires. Les chefs ourdissent le complot, les mènent au feu, et, la besogne remplie, ils s'échappent, abandonnant aux imbéciles les récompenses de leurs hauts faits.

Je ne cèle point que la fille de mon père eut la pensée de s'esquiver aussi et de laisser les Mauresques se débrouiller avec leur maîtresse. Mais je revins à cette velléité de trahison.

M'armant de mon courage du dimanche, je me dis, qu'après tout, mademoiselle Messaoud n'étant pas la baleine de Jonas, qu'elle regarderait à deux fois avant de me procurer pour trois jours le logement réglementaire du trouper : Place au feu et à la chandelle; et élaborant un spécimen de conciliation je me proposais, si elle entrerait en colère, de monter aussi sur mes grands chevaux, d'opposer cris à cris, violences à violences, déchaînement à déchaînement.

D'un air de petit capitaine, je me présentai. J'enfonçai une porte ouverte. Néréisse, aussi pacifique qu'un mouton de Panurge, enfilait des fleurs avec Agal, une de ses femmes arabes.

(A suivre.)

ARGUSTA COOPER.

Arrêt. Ce chemin, qui desservait des pays absolument privés de bonnes voies de communication, est, à tous les points de vue, préférable à celui dit des Plateaux.

Ce dernier, en effet, est parallèle à la grande route de Saumur à Montsoreau; cette route n'est que très-rarement submergée, et cet argument émis par M. l'Agent-Voyer ne supporte pas l'examen.

Les communications, en effet, auraient lieu en temps d'inondation aussi facilement par le chemin de Champigny et du Poteau-de-l'Arrêt que par le chemin des Plateaux. En conséquence, le Président du Conseil municipal sera d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite au classement demandé pour le chemin dit des Plateaux; il croit pouvoir pour le Conseil que les municipalités des communes intéressées à ce chemin sont aussi d'avis à l'adoption du tracé par Aunis, Fournoux, Champigny et le Poteau-de-l'Arrêt.

Le Conseil, après délibéré, maintient toutes ses délibérations antérieures relatives au chemin de Saumur à Fontevault, émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite au projet de classement du chemin de Saumur à Fontevault dit des Plateaux, et émet le vœu que le chemin par Aunis, Fournoux, Champigny et le Poteau-de-l'Arrêt, soit exécuté le plus tôt possible.

**Pèlerinage du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial.**

Départ de la gare de Saumur, le lundi 14 juin, à 4 h. 44 du soir.

Retour, le jeudi 17, à 10 h. 30 du matin.

Prix réduits pour un groupe d'au moins quarante personnes :

1 <sup>re</sup> places, aller et retour,	53 f. 30
2 <sup>e</sup> — — — — —	42 20
3 <sup>e</sup> — — — — —	30 90

On peut se faire inscrire et payer les places au presbytère de Saint-Pierre jusqu'à vendredi soir.

**ANGERS.**

Les processions du Petit-Sacre, comme on dit, ont eu lieu dimanche, à Angers, dans toutes les paroisses de la Ville. — M. le maire Jules Guillon ayant sagement estimé qu'il eût été puéril et malséant de la part du Maire d'Angers de frapper d'interdit, par arrêté municipal, un usage chrétien profondément enraciné dans nos mœurs locales et profondément respectable.

D'un autre côté, nous le constatons avec joie, les habitants de la ville ne se sont nullement préoccupés des hostilités officielles ou des mauvaises humeurs gouvernementales qui ont cours aujourd'hui dans certains parages républicains. Sans se soucier davantage des desirs ou des colères ou de l'abstention de nos gouvernants actuels, administrateurs libres-penseurs ou courtisans du pouvoir, ils ont, comme à l'ordinaire, décoré tranquillement et splendidement leurs maisons, les rues, les boulevards sur le passage du Très-Saint-Sacrement; ils ont, comme à l'ordinaire, envoyé leurs petits enfants, leurs fils, leurs filles vêtues de blanc à ces processions traditionnelles et nationales; et une foule compacte, sympathique, recueillie et religieuse, a partout salué avec respect le passage du cortège catholique.

Libre à certains républicains, de l'école du renégat Béchet et C<sup>ie</sup>, de se féliciter publiquement d'avoir remporté une éclatante victoire républicaine, parce qu'ils ont obtenu, les malheureux de la faiblesse et de l'indifférence de quelques alliés, l'abstention des écoles communales, de la musique municipale, du Lycée, de la musique militaire et même de tout élément militaire officiel. — C'est là, en réalité, une de ces victoires républicaines que nos populations se montrent, à très-peu de choses près, unanimes à laisser dédaigneusement au passif d'un parti qui ne leur semble avoir fait preuve, l'occasion, que d'indifférence blâmable et d'intolérance grotesque. — Les processions d'Angers ont été fort belles; l'entraînement pour les décorations a été général, les manifestations traditionnelles de la foi et de la piété publique ont été aussi brillantes sinon plus brillantes qu'autrefois: — tant pis seulement pour ceux que les ordres du gouvernement ou la crainte du parti républicain ont réduits à une abstention ridicule.

On s'est passé d'eux, voilà tout; et la manifestation publique de notre foi n'a été ni moins complète, ni moins respectée.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La journée de dimanche a été particulièrement bonne, dit l'Union de l'Ouest. Nous y avons vu, en effet, plus qu'en un autre temps, une fête religieuse dans toute la force du terme, ne recevant de secours absolument que des hommes de bonne volonté.

Dans chaque paroisse, la procession a été accueillie, sur tout son parcours, avec les mêmes marques extérieures de respect. Nulle part, la force militaire n'a prêté son concours; même abstention de tout ce qui appartient de près ou de loin à l'autorité

municipale. Exceptions cependant la présence des deux agents de police qui précédaient chaque cortège. D'escorte d'honneur, nulle trace; pas même à la procession de Saint-Laud, sur le territoire de laquelle se trouve cantonnée à peu près toute la garnison d'Angers (trois régiments). Le Saint-Sacrement est passé devant deux postes, et l'escorte de deux simples factionnaires, ordonnée, croyons-nous, par les règlements et que nous avons toujours vue observée pour le Saint-Viatique, n'a pas été fournie, que nous sachions, dans cette circonstance solennelle.

A part ces abstentions regrettables, commandées par les gouvernants du jour, tout s'est passé dans les meilleures conditions et dans un ordre parfait.

**TOURS.**

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire: « Comme nous l'avions annoncé, la procession qui a eu lieu dimanche à Saint-Pierre-des-Corps avait attiré une affluente considérable de personnes qui, par leur présence, protestaient contre l'arrêté de M. le maire de Tours interdisant les processions dans notre ville.

» Un magnifique reposoir avait été dressé sur le bord de la Loire. On évaluait à plusieurs milliers le nombre des personnes qui assistaient à cette pieuse cérémonie. L'année prochaine, si l'arrêté de M. le maire est maintenu, la ville tout entière se portera à Saint-Pierre-des-Corps. Ajoutons que les républicains ne sont pas les derniers à se plaindre des arrêtés restrictifs de la municipalité. On peut dire, sans exagération, que la grande majorité des habitants de Tours blâme ouvertement la mesure prise par M. Rivière. »

De son côté, le Journal d'Indre-et-Loire s'exprime en ces termes :

« Hier, M. Armand Rivière aurait pu se convaincre qu'il lui faudrait imaginer encore de nombreux arrêtés pour arrêter le clericalisme.

» Dimanche dernier, les processions ne pouvaient sortir des églises ont été remplies de fidèles, protestant par leur présence contre le caprice de M. Armand.

» Hier, on a trouvé mieux.

» M. le maire de Saint-Pierre-des-Corps, plus libéral que le député d'Indre-et-Loire, avait bien voulu autoriser sur le territoire de sa commune la manifestation qui effrayait les hommes d'ordre de notre conseil municipal.

» Le clergé des diverses paroisses de Tours s'est donc rendu aux barrières de notre ville, et, bannières déployées, tout comme jadis, a célébré la Fête-Dieu, aux portes de la « bonne ville » de M. Armand, comme il avait coutume de le faire alors qu'on allait et venait en toute liberté.

» En dépit du temps très-pluvieux, une foule considérable, qu'on ne peut estimer à moins de 10,000 personnes, suivait la procession. La protestation était aussi belle qu'imposante. Les habitants de Saint-Pierre-des-Corps avaient décoré leurs maisons avec le meilleur goût; deux reposoirs magnifiques avaient été dressés, l'un au bord de la Loire, l'autre au lieu dit le Bas-Chemin. On se serait cru en l'an de grâce qui verra l'éroulement de la République. »

Depuis plusieurs jours, l'Indépendant publie une note annonçant qu'une messe pour le repos de l'âme de S. A. M<sup>te</sup> le Prince impérial sera célébrée à Tours, en l'église Métropolitaine, demain mercredi 9 juin, à dix heures.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 29 mai 1880, M. Eugène Thim, licencié en droit, ancien principal clerc de M<sup>re</sup> Jouanneaux, notaire à Tours, a été nommé notaire à Azay-le-Rideau, en remplacement de M. Gizors, démissionnaire en sa faveur; et il a prêté serment, en cette qualité, devant le tribunal civil de Chinon, le 3 juin 1880.

**POITIERS.**

Les processions de la Fête-Dieu, qui ont eu lieu avant-hier, n'ont malheureusement pas été favorisées par le temps, mais cela n'a pas empêché qu'elles aient été fort belles et suivies par une foule considérable de personnes appartenant à tous les rangs de la société.

Les rues étaient tendues, d'un bout à l'autre, de draps blancs ornés de fleurs en

abondance ou décorés de mousseline rose ou de guirlandes en papier doré, ou enfin d'inscriptions religieuses. De longtemps, il faut le reconnaître, la population n'avait mis autant d'empressement à décorer ses maisons.

Parmi les rues les mieux ornées, il faut citer en première ligne la rue de l'Industrie, qui présentait un long berceau formé d'arçades en mousse et en buis, décorées de plus de deux mille roses.

(Journal de la Vienne.)

**Faits divers.**

Quelques mots encore sur MM. Rochefort et Kœchlin, les adversaires du duel qui a fait tant de bruit. Avant ce duel, M. Rochefort s'était déjà battu sept fois.

M. Georges Kœchlin est un grand garçon blond, à l'œil franchement ouvert, à la figure loyale; il a vingt-neuf ans environ. Sous tous les rapports, c'est un homme du monde, et il déteste la politique, qui est pour lui lettre close. Engagé volontaire au 2<sup>e</sup> dragons, il est resté au service jusqu'à ce qu'il eût conquis l'épaulette; il donna sa démission, il y a un peu plus d'un an, sur la prière de sa mère, afin de pouvoir se consacrer tout entier à la direction de l'importante filature qu'elle possède près Troyes. Il a, paraît-il, de grandes aptitudes comme homme d'affaires.

Un duel à l'épée vient d'avoir lieu sur la frontière belge entre le marquis de Gil de Olivares et le comte de Lardi. Le comte de Lardi a été tué.

Les témoins de M. d'Olivares étaient MM. de Malespine et de Ulloa. Ceux de M. de Lardi, le chevalier Deschamps et le vicomte de Bordon.

La cause du duel était une discussion politique sur les affaires d'Espagne.

M. le marquis de Gil de Olivares, dans un duel qui eut lieu en septembre dernier, et motivé par des propos tenus devant lui sur le compte du général Martinez Campos, son ami, tua également son adversaire.

L'Ami du Soldat nous révèle un très-intéressant détail sur l'utilité des aumôniers dans l'armée :

En 1872, un aumônier militaire se présentait à Versailles chez M. le ministre de la guerre et lui comptait la somme de vingt-cinq mille sept cent quarante francs (25,740 francs.)

Cette somme avait été confiée à l'aumônier au confessionnal comme une restitution qu'il était prié par un anonyme de faire au ministère de la guerre.

On peut citer les dates et les noms. Le jour de cette visite au ministre était le 3 juin 1872; le nom du ministre, M. le général de Cissey, qui peut en témoigner aujourd'hui au Sénat; le nom de l'aumônier, M. l'abbé Baron, aujourd'hui aumônier de l'Ecole militaire à Paris.

M. le ministre de la guerre ne put faire lui-même la perception de cette somme, vu que le ministère de la guerre dépense et ne perçoit pas. Mais sur son ordre les vingt-cinq mille sept cent quarante francs furent versés deux jours après au Trésor public, qui en a donné quittance.

On peut vérifier au Journal officiel.

**Souvenir des vingt-huit jours (historique).**

A l'habillement :

Le sergent se précipitant vers le capitaine d'habillement :

— Sacrebleu, mon capitaine, il y a là un homme si gros, si gros, que je ne puis trouver un pantalon pour le faire entrer.

— Ma parole, ils le font exprès, ces b..... là; f..... moi ça au bloc.

**REVUE FINANCIÈRE.**

Paris, le 5 juin.

La Bourse affranchie des préoccupations inséparables de la liquidation est revenue à ses tendances naturelles vers la hausse. L'impulsion a été communiquée au marché comme d'habitude par notre 3 0/0 français qui a réalisé en 3 jours une avance de près de 70 centimes. Il a été suivi par les principaux fonds étrangers : l'Italien à 86.80, le Florin d'Autriche à 76.75 et par nos grandes valeurs nationales.

Sur cette dernière partie du marché, les progrès auxquels on doit s'attendre ne paraissent être qu'à leur début. On constate en effet que l'action du Crédit Foncier à son prix actuel de 1,280 rapporte

à peine 3 0/0 d'intérêt par an, et on mesure par là de quelles plus-values sont susceptibles les titres de même ordre qui donnent encore 6 1/2 et 7 0/0. Rappelons que le Crédit Foncier vient dit-on de faire appel du jugement par lequel le tribunal de commerce de la Seine l'a renvoyé dos à dos avec la Banque Hypothécaire et a compensé les frais entre les parties.

On traite de 702.50 à 705 le Crédit Mobilier et la Banque Franco-Egyptienne. Ces deux Sociétés vont fusionner prochainement. Le Crédit Lyonnais est à 935. La Banque de Paris va de 1,045 à 1,055. La Banque d'Escompte est fort demandée aux environs de 800. On conçoit qu'elle se classe aisément dans le portefeuille de l'Espagne, car elle procure aux acheteurs un revenu de plus de 7 0/0. La Société Financière est à 535 sans changement. La Société Générale française de Crédit donne lieu à des négociations très-actives. On sait que l'augmentation du capital social a provoqué un développement très-important des affaires. Les bénéfices de l'exercice 1880 doivent être proportionnellement égaux à ceux de 1879.

La Banque Française et Italienne offre à ses actionnaires un droit de préférence pour l'achat des actions d'une Société nouvelle de crédit : la Banque de Dépôt et d'Amortissement. Il s'agit d'une institution financière de premier ordre par le but que se proposent les statuts sociaux et par la haute situation des hommes qui composent le conseil d'administration.

La Banque de Dépôts et d'Amortissement vient reproduire chez nous le type des Joint Stock-Banks anglaises, banques si servies, comme nos lecteurs le savent, et qui ont servi de modèle au Crédit Industriel et à la Société de Dépôts et Comptes-Courants. On peut compter dans un délai très-prochain sur une importante plus-value des actions de cette Société.

Les valeurs d'assurances ont eu cette semaine un assez large courant d'affaires. Les capitaux adoptent très-volontiers les valeurs nouvelles de cet ordre qui leur paraissent reposer sur des garanties sérieuses. C'est par ce motif que des demandes suivies et nombreuses ne cessent de se produire sur les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances. Ces titres sont offerts avec des conditions de paiements qui en facilitent beaucoup l'achat. C'est un placement recommandable à tous égards.

**Théâtre de Saumur.**

TOURNEE A. TETREL.

Jeudi 10 juin 1880.

Une seule représentation extraordinaire avec le concours de : M<sup>lle</sup> ELISE DUGUÉRET, ex-artiste de l'Odéon; M. TETREL, du Châtelet; M<sup>lle</sup> BEAUMONT et M. AUBRY, du Vaudeville; M<sup>lle</sup> IDA DELAMARNE, des Folies-Dramatiques; M. BIREMIS, CHAMBLAY, VERNON, etc.

**LE FILS DE CORALIE.**

Comédie nouvelle en 4 actes, de M. Albert DELPIT.

M<sup>lle</sup> DUGUÉRET remplira le rôle de Coralie; M. TETREL celui de Daniel; M. AUBRY celui de M. Louis de Montjoie; M<sup>lle</sup> BEAUMONT celui d'Edith.

**Un Tyran domestique.**

Comédie en 1 acte, de MM. Decourcelle et Lambert Thiboust.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**Caisse d'Épargne de Saumur.**

Séance du 6 juin 1880.

Versements de 77 déposants (10 nouveaux), 9,896 fr. » c.

**Remboursements, 12,035 fr. 61 c.**

**Marché de Saumur du 5 juin.**

Blé com. (l <sup>h</sup> )	—	Huile de noix	50	190
Blé nouv. (l <sup>h</sup> )	36	Huile de chene	50	—
Froment (l <sup>h</sup> )	27	Graine tréfle	50	—
Halle, moy <sup>e</sup>	74	— luzerne	50	—
Selge	75	Foin (dr. c.)	780	80
Orge	65	Luzerne	780	75
avoine, bar.	50	Paille	780	50
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Graine de lin	70	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis	50	19	2	—
Farine, culas	157	68	3	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité 125 à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100
La Vienne, 1877.	85 à 90

**ROUGES (2 hect. 20).**

Souza y et environs, 1877.	» à 150
Id.	» à 150
Champigny, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité » à 115
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à 150
Id. 1877.	» à »
Id.	» à »
Varrains, 1877.	» à »
Varrains, 1878.	» à 150
Bourgueil, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité » à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à 150
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1878.	» à 150
Id. 1877.	» à »
Chinon, 1878.	1 <sup>re</sup> id. » à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à 140
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id. » à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. » à »

